

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 286

15 avril 2000

SOMMAIRE

Adamas Investment Fund, Sicav, Luxembourg	page 13707	Lago S.A.H., Luxembourg	13709
Ankig S.A., Luxembourg	13714	Lakumo S.A.H., Luxembourg	13705
Arengo Investissements S.A.H., Luxembourg	13716	Lamber S.A.H., Luxembourg	13709
Armel S.A.H., Luxembourg	13708	Lastadi Holding S.A., Luxembourg	13697
Assets & Equities S.A., Luxembourg	13685	Layers Holding S.A., Luxembourg	13707
Astrobol, Sicav, Luxembourg	13719	Lion-Interaction, Sicav, Luxembourg	13728
Austria Corporation S.A.H., Luxembourg	13720	Loofinlux S.A.H., Luxembourg	13723
Baltinvest S.A., Luxembourg	13713	Lubelim S.A.H., Luxembourg	13723
Balu Holding S.A., Luxembourg	13708	Lux Aero Tech S.A., Sandweiler	13699, 13700
CCH Financière S.A.H., Luxembourg	13710	Lux-Garantie Advisory S.A. Holding, Luxbg	13703, 13704
Celtica Investissements S.A., Luxembourg	13711	Malifra S.A.H., Luxembourg	13724
C.M. International S.A., Luxembourg	13714	Maxicav, Sicav, Luxembourg	13719
Coparco S.A.H., Luxembourg	13721	Mangrove Capital Partners S.A., Luxembourg	13682
COPLA - Consortium de Placements S.A.H., Luxbg	13722	Matisse International S.A.H., Luxembourg	13711
Daiwa Japan Small Equity Fund, Sicav, Luxembourg	13726	Michigan S.A.H., Luxembourg	13709
Dakumo S.A.H., Luxembourg	13705	Monterey Trust, Sicav, Luxembourg	13728
Deway Global, Sicav, Luxembourg	13718	Ogepar S.A.H., Luxembourg	13713
Dorazine Finance S.A., Luxembourg	13725	Orcades Europe S.A., Luxembourg	13724
Efinat S.A.H., Luxembourg	13721	Pafire Holding S.A., Luxembourg	13706
Electrofina S.A.H., Luxembourg	13711	Pan-Holding S.A., Luxembourg	13726
Elektra Finanzierung A.G., Luxembourg	13716	Partidis S.A., Luxembourg	13719
El Holding S.A., Luxembourg	13706	PG Europe 2, S.à r.l., Luxembourg	13701
Episa S.A., Luxembourg	13685	Photon International S.A., Luxembourg	13708
Erdal S.A., Luxembourg	13727	Pressy Group S.A., Luxembourg	13712
Extenso International S.A., Luxembourg	13696	Ren Investments S.A., Luxembourg	13712
INGEA, Financière Générale Euro Africaine S.A., Luxembourg	13712	Samoa Finance S.A.H., Luxembourg	13713
Finlux S.A., Luxembourg	13714	Sat Investments S.A., Luxembourg	13712
Fintiles Investment S.A.H., Luxembourg	13705	Sella Global Strategy, Sicav, Luxembourg	13704
Foggini-Key Europe, S.à r.l., Luxembourg	13686, 13694	Semar S.A., Luxembourg	13725
Fraser Holding S.A., Luxembourg	13705	Sicaro, Sicav, Luxembourg	13727
Futur S.A.H., Luxembourg	13717	SLS S.A., Luxembourg	13715
(La) Gaieté S.A., Luxembourg	13720	Société de Frelange S.A.H., Luxembourg	13715
Gefinor (Asia) S.A.H., Luxembourg	13715	Société de Thiaumont S.A., Luxembourg	13715
Global Investment Strategy	13684	Société d'Investissement Wacapro S.A.H., Luxembg	13710
Gottardo Money Market Fund (Lux)	13685	Société d'Organisation Touristique S.A., Luxembg	13706
G.P.G. S.A.H., Luxembourg	13722	Société Financière Saka S.A.H., Luxembourg	13716
H.P.C., Holding de Presse et de Communication S.A.H., Luxembourg	13720	Sofitrade S.A., Luxembourg	13725
Immobilière OEKimmo S.A., Übersyren	13695	Sok S.A., Luxembourg	13709
Immobilière 1911, S.à r.l., Capellen	13694	Sotreca, Sicav, Luxembourg	13718
Inter Immobilien Holding A.G., Luxembourg	13721	Standal S.A., Luxembourg	13727
International Racing Betting System S.A., Luxembg	13706	Supinvest S.A., Luxembourg	13717
Interparticipations S.A.H., Luxembourg	13722	Teranim S.A.H., Luxembourg	13724
Invecolux A.G., Luxembourg	13723	Transmex S.A.H., Luxembourg	13710
Investment and Return S.A., Luxembourg	13701	Transnational Financial Investments S.A., Luxembg	13718
Jordanus Holding S.A., Luxembourg	13725	Triano Investissements S.A., Luxembourg	13717
Kartheiser Management, S.à r.l., Luxembourg	13698, 13699	Valorinvest, Sicav, Luxembourg	13713
KBL Founder S.A., Luxembourg	13703	Vistalux S.A., Luxembourg	13707
		Wittsburg Holding AG, Luxembourg	13717

MANGROVE CAPITAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

—
STATUTS

L'an mil deux mille, le sept mars.

Par-devant Nous, Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Mark Tluszcz, consultant, demeurant à L-2338 Luxembourg, 13, rue Plaetis, ici représenté par Monsieur Pierre Delandmeter, avocat, demeurant à Gonderange, en vertu d'une procuration sous seing privé.
- 2) Monsieur Hans Jürgen Schmitz, consultant, demeurant à L-7349 Heisdorf, 17A, rue T. Erpelding, ici représenté par Monsieur Pierre Delandmeter, prénoté, en vertu d'une procuration sous seing privé.
- 3) Monsieur Gérard Lopez, consultant, demeurant à L-4039 Esch-sur-Alzette, 7, rue Bourgrund, ici représenté par Monsieur Pierre Delandmeter, prénoté, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès qualités, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Chapitre I^{er}. Dénomination, Siège social, Durée, Objet, Capital

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MANGROVE CAPITAL PARTNERS S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée. La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet tous prestations, travaux, assistances, conseils économiques dans le domaine d'entreprises de capital risque, dans le domaine d'entreprises de développement et promotion en informatique et de nouvelles technologies, à titre principal ou accessoire.

La Société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, de marketing, de management, de consulting, mobilières ou immobilières, financières ou de toute manière dans toutes sociétés ou entreprises ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement. Elle peut notamment s'intéresser par voie de participation, d'apport, de fusion, de souscription, d'intervention financière, de partenariat ou de toute autre manière dans toutes sociétés ou entreprises ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à quarante mille (EUR 40.000,-) euros, divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de quarante (EUR 40,-) euros chacune.

Art. 6. Actions. Toutes les actions sont nominatives jusqu'à libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Chapitre II. Administration, Surveillance

Art. 8. Conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Le mandat des administrateurs est exercé à titre gratuit.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Présidence. Le conseil d'administration peut désigner parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 10. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

La Société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la seule signature de son président, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration en vertu de l'article 14 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 11. Délibérations du conseil. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée; le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie est admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Art. 12. Décisions du conseil. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 13. Délégation des pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Dans le cadre de la gestion journalière, la Société peut être engagée par la signature individuelle de la (des) personne(s) désignée(s) à cet effet, dans les limites de ses (leurs) pouvoirs.

Art. 14. Commissaire. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables. Le mandat du commissaire est exercé à titre gratuit.

Chapitre III. Assemblée générale

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. Fonctionnement. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois d'avril à onze (11.00) heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre IV. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Attribution des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Chapitre V. Généralités

Art. 19. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2001.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- Monsieur Mark Tluszcz, prénommé, trois cent soixante-quinze actions	375
2.- Monsieur Gérard Lopez, prénommé, trois cent soixante-quinze actions	375
3.- Monsieur Hans Jürgen Schmitz, prénommé, deux cent cinquante actions	250
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de dix mille euros (10.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Estimation du capital social

A telles fins que de droit, le capital social qui précède est évalué à un million six cent treize mille cinq cent quatre-vingt-seize francs luxembourgeois (1.613.596,- LUF).

Frais

Les frais qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élèvent à environ soixante-dix mille francs luxembourgeois (70.000,- LUF).

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale.

I. L'assemblée a élu comme administrateurs:

- Monsieur Mark Tluszcz, consultant, L-2338 Luxembourg, 13, rue Plaetis, Président du Conseil d'Administration.
- Monsieur Hans Jürgen Schmitz, consultant, L-7349 Heisdorf, 17A, rue T. Erpelding.
- Monsieur Gérard Lopez, consultant, L-4039 Esch-sur-Alzette, 7, rue Bourgrund.

II. L'assemblée a élu comme commissaire:

- DELOITTE & TOUCHE, S.à r.l., avec siège social à L-8009 Strassen-Luxembourg, 3, route d'Arlon.

III. Le siège social est fixé au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants, par leur mandataire, ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Delandmeter, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 10 mars 2000, vol. 413, fol. 17, case 7. – Reçu 16.136 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 mars 2000.

E. Schroeder.

(16202/228/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2000.

GLOBAL INVESTMENT STRATEGY.**AMENDMENT TO THE MANAGEMENT REGULATIONS**

Upon a decision of the Board of Directors of SB-GOTTHARD I FUND MANAGEMENT S.A. (the «Management Company») acting as Management Company to GLOBAL INVESTMENT STRATEGY (the «Trust»), the Management Regulations of the Trust are amended with effect as from 20th April, 2000 as follows:

- All the references to BANQUE DU GOTHARD, Luxembourg branch, as custodian of the Trust are replaced by references to BANQUE DU GOTHARD (LUXEMBOURG) S.A. as new custodian of the Trust.

- In section 8) «Issue Price», third paragraph, the first sentence should start with «The issue price per share of such Fund...» and the wording «After the initial offering of shares of a Fund,» shall be deleted.

- In the three appendices of the Management Regulations, section 4. «Initial offer of shares» shall be amended so as to read as follows:

«4. Offer of Shares

The number of shares to be offered or sold shall be 1,000 shares or more in integral multiples of 1 share.

Shares will be issued on each Dealing Day at the applicable net asset value per share.»

Luxembourg, 3rd April, 2000.

SB-GOTTHARD I FUND
MANAGEMENT S.A.

As Management Company

Signatures

BANQUE DU GOTHARD (LUXEMBOURG) S.A.

As new custodian

Signatures

BANQUE DU GOTHARD
Luxembourg branch

As former custodian

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 41, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19247/260/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

GOTTARDO MONEY MARKET FUND (LUX).—
ACTE MODIFICATIF AU REGLEMENT DE GESTION

Sur décision de GOTTARDO MONEY MARKET FUND (LUX) MANAGEMENT COMPANY (la «Société de Gestion») agissant en tant que société de gestion de GOTTARDO MONEY MARKET FUND (LUX) (le «Fonds»), le règlement de gestion du Fonds est modifié, avec effet au 20 avril 2000, de la manière suivante:

- Toutes les références à la BANQUE DU GOTHARD, succursale de Luxembourg, en tant que banque dépositaire du Fonds ont été remplacées par des références à la BANQUE DU GOTHARD (LUXEMBOURG) S.A. en tant que nouvelle banque dépositaire.

Luxembourg, le 3 avril 2000.

GOTTARDO MONEY MARKET
FUND (LUX)
Management Company
Signatures

BANQUE DU GOTHARD
Succursale de Luxembourg
Signatures

BANQUE DU GOTHARD (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 41, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19189/260/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

ASSETS & EQUITIES S.A., Succursale de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 11, rue Philippe II.

—
EXTRAIT

Dénomination et forme de la société:

ASSETS & EQUITIES S.A., de droit belge

Dénomination et siège de la succursale:

ASSETS & EQUITIES S.A., succursale de Luxembourg, 11, rue Philippe II, B.P. 497, L-2014 Luxembourg

Activité de la succursale:

Les activités de la succursale seront les suivantes:

La prestation, à titre professionnel, de services en matière de conseil en placements et en gestion de fortune.

Des prestations en matière économique, en ingénierie financière, ainsi que l'étude globale et la réalisation d'acquisitions, de fusions, de restructurations et de privatisations de sociétés.

Registre auprès duquel la société est immatriculée:

Registre du commerce de Bruxelles, n° 585.684.

Gestion et représentation de la société:

La société est valablement représentée en justice et dans les actes, y compris ceux pour lesquels le concours d'un officier ministériel ou d'un notaire serait requis, soit par deux administrateurs agissant conjointement, soit, dans les limites de la gestion journalière, par un délégué à cette gestion.

Les administrateurs de la société sont Messieurs Christian Hollebeeck, Patrick Bugault, Jean-Marc Bourgeois et Reynald Clavien.

Les délégués à la gestion journalière sont Messieurs Christian Hollebeeck, Jean-Marc Bourgeois et Reynald Clavien.

Représentation de la succursale:

La représentation permanente de la société pour l'activité de la succursale de Luxembourg est confiée à Monsieur Jean-Marc Bourgeois, domicilié à L-2510 Luxembourg, Schafsstrachen 33.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASSETS & EQUITIES S.A., Succursale de Luxembourg

Signature

Son avocat

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 72, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20570/267/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

EPISA, Société Anonyme en liquidation.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 19.718.

—
La situation au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 75, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2000.

Signature.

(07944/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2000.

**FOGGINI-KEY EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. KEY-FOGGINI EUROPE, S.à r.l.).**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 68.568.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-ninth of March.

Before Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, in place of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of KEY-FOGGINI EUROPE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, inscribed at trade register Luxembourg section B number 68.568, on the 1st of March 1999, incorporated by deed enacted on February 16, 1999, to be published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is composed by all its partners, owning the shares, that is to say:

1. KEY PLASTICS LLC, a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 21333 Haggerty Road, Suite 200 - Novi (48375), Michigan, United States of America (311,890 Class A shares and 10 Class B shares).

2. KEY PLASTICS AUTOMOTIVE LLC, a company incorporated under the laws of United States of America, having its registered office at 21333 Haggerty Road, Suite 200 - Novi (48375), Michigan, United States of America (124,335 Class A shares)

3. KEY PLASTICS INTERNATIONAL LLC, a company incorporated under the laws of United States of America, having its registered office at 21333 Haggerty Road, Suite 200 - Novi (48375), Michigan, United States of America (124,335 Class A shares).

All of them here represented by Mr Jean Gil Pires, employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Which proxies, after signature ne varietur by the proxy holder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Considering that such plenary meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed, the partners request the notary to act what follows:

First resolution

The partners decide to replace the Class B Manager, Mr Mark Abbo, to give him full discharge and to appoint on his place Mr Vittorio Blaas Anselmi, manager, residing at Via Sismondi 3, Milano, I-20133, Italy as new Class B Manager.

Second resolution

The partners decide to change the name of the Company into FOGGINI-KEY EUROPE, S.à r.l., and to amend article two of the Articles of Association as follows:

«**Art. 2.** The Company is incorporated under the name of FOGGINI-KEY EUROPE, S.à r.l.»

Third resolution

The partners decide that Class A Shares and Class B Shares shall respectively receive 85% and 15% of the net profit during seven years.

As a consequence of such decision:

Article 7, last paragraph, shall have the following wording:

«All shares, whether Class a Shares or Class B Shares, shall be entitled to one vote per share, and shall have identical rights except as provided in Article eleven herein in respect of the nomination of managers, in Article 12 and as provided in Article twenty-one herein in respect of the net profit distribution.»

Article 21 shall have a new paragraph added with the following wording:

«Nonetheless, Class A Shares and Class B Shares shall receive respectively 85% and 15% of the net profit distributed, if any, at the end of each of the seven first financial years. As from the end of said seven years' period until the dissolution of the Company, the dividends, if any, will be distributed among the partners proportionally to the shares they hold.»

Fourth resolution

The partners decide to replace article 12 by the following text:

«Meetings of the Managers. The board of managers will meet upon call by the Chairman and a meeting of the managers must be convened if any two managers so require. The managers shall meet at least two times a year.

The Chairman will preside at all meetings of the partners and of the managers. In the absence of the Chairman, the remaining managers or partners will appoint another manager as Chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least 3 (three) days written notice of meetings of the managers shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax, cable, telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as this proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

One or more managers may participate in a meeting by means of conference telephone or similar communications equipment allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Participation by such means shall constitute presence in person at the meeting.

A quorum of the managers shall be the presence of one manager from each class of managers holding office. If any board of quorum is convened and any quorum is not present, a second meeting may be called in the manner set forth above at which the quorum shall be two managers present in person, by proxy or by representative, whatever categories of shares be represented.

Except as otherwise required by these articles, all decisions will be taken by the affirmative votes of a simple majority of the managers present or represented.

Except where these actions take place between corporations either directly or indirectly controlled by the Company or from which the Company holds directly or indirectly 51% or more of the shares, the affirmative vote of at least one Manager from the A class and one manager from the B class shall be required to approve the following proposed actions:

- any sale, disposal, transfer whatsoever and any cessation of business, including without limitation any adoption of plan or proposal for the liquidation, dissolution, winding up, of the holding or industrial companies of the GROUP;
- any real estate sale, disposal, transfer whatsoever exceeding USD 1,000,000.- (one million United States Dollars);
- any machine, tool, equipment sale, disposal, transfer whatsoever exceeding USD 500,000.- (five hundred thousand United States Dollars) per unit unless the aforesaid sale, transfer, disposal takes place as a replacement of used machine, tool or equipment;
- the subscription of any loan or incurrence of any bank liability, contingent or otherwise exceeding USD 20,000,000.- (twenty million United States Dollars).

Fifth resolution

The partners decide to replace article 15 by the following text:

Art. 15. Powers of the board of Managers. The board of managers, provided that the previous articles are complied with, is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the corporate object of the Company. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of partners are in the competence of the board of managers.

The board may from time to time confer any special powers upon an attorney who must be a Class A manager. However, unless such operations take place between corporations either directly or indirectly controlled by the Company or from which the Company holds directly or indirectly 51% or more of the shares, the board shall not confer any special powers, in respect of the following matters:

- any sale, transfer, disposal, whatsoever and any cessation of business, including without limitation any adoption of plan or proposal for the liquidation, dissolution, winding up, of any holding or industrial company of the GROUP;
- any real estate sale, transfer, disposal, whatsoever exceeding USD 750,000.- (seven hundred fifty thousand United States Dollars);
- any machine, tool, equipment sale, transfer, disposal whatsoever exceeding USD 450,000.- (four hundred fifty thousand United States Dollars) per unit unless the aforesaid sale, transfer, disposal takes place as a replacement of used machine, tool or equipment;
- the subscription of any bank loan or incurrence of any liability, contingent or otherwise exceeding USD 10,000,000.- (ten million United States Dollars).

Sixth resolution

The partners decide to replace the last paragraph of article 17 by the following text:

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of 70% voting partners whatever the majority of the capital be represented.

Seventh resolution

The partners decide to increase the issued share capital by EUR 30,184,500.- (thirty million one hundred eighty-four thousand and five hundred euros), so as to raise it from its present amount of EUR 56,057,000.- (fifty-six millions fifty-seven thousand Euros) to EUR 86,241,500.- (eighty-six million two hundred forty-one thousand and five hundred euros), by issue of 301,845 (three hundred one thousand eight hundred and forty-five) new shares of class B with a par value of EUR 100.- (one hundred euros), the whole fully paid up through a contribution in kind consisting in shares of several companies.

Eight resolution

The partners accept the subscription of all the new shares by:

- 1) Mr Massimo Foggini, company director, residing at Strada Santa Brigida 131, Moncalieri, Italy.
- 2) Mr Giovanni Foggini, company director, residing at Corso Einaudi 7, Torino, Italy.
- 3) Mr Paolo Foggini, company director, residing at Montecalieri, Strada Moncalieri, 2, Italy.
- 4) Mrs Maria Alba Foggini, residing at Piazza Vittorio Veneto 5, Torino, Italy.

Intervention - Subscription - Payment

Furthermore intervenes the aforementioned persons, here represented by Mr Luciano Guerriero, residing in Milano, Italy, undersigned, by virtue of the aforementioned proxies;

which declare:

A) that the shares have been subscribed and paid as follows:

(1) Mr Massimo Foggini: 75,462 (seventy-five thousand four hundred and sixty-two) new shares B.

The appearing person declares and acknowledges that such new shares and the relating share premium have been paid up by a contribution in kind consisting in:

- 3,575 (three thousand five hundred and seventy-five) ordinary shares of FOGGINI GROUPE S.A., a company incorporated under the laws of France and having its registered office at Zone Industrielle de Soeurs, F-17300 Rochefort sur Mer, trade register Rochefort under number B 311 285 423, that is to say 13.75% (thirteen point seventy-five per cent) of its whole issued shares.

- 688 (six hundred eighty-eight) ordinary shares of FOGGINI S.A., a company incorporated under the laws of Switzerland and having its registered office at Via la Pobbia, Novazzano, Swiss, trade register Mendrisio under number 524.3.006.759-4, that is to say 13.76% (thirteen point seventy-six per cent) of its whole issued shares.

- 2,750 (two thousand seven hundred and fifty) ordinary shares of FOGGINI PROGETTI Srl, a company incorporated under the laws of Italy and having its registered office at Via Aosta, I-10092 Beinasco, Torino, Italy, trade register Torino under number 272/4238/1982, that is to say 13.75% (thirteen point seventy-five per cent) of its whole issued shares.

- 250,000 (two hundred and fifty thousand) ordinary shares of FOGGINI & C Srl, a company incorporated under the laws of Italy and having its registered office at Via Aosta 18, I-10092 Beinasco, Torino, trade register Torino under number 272/1965/206, that is to say 6.25% (six point twenty-five per cent) of its whole issued shares.

- 990 (nine hundred and ninety) ordinary shares of RADICAR Srl, a company incorporated under the laws of Italy and having its registered office at Leini (TO), Via Lombardore 250, that is to say 1% (one per cent) of its whole issued shares.

(2) Mr Giovanni Foggini: 75,461 (seventy thousand four hundred and sixty-one) new shares B.

The appearing person declares and acknowledges that such new shares and the relating share premium have been paid up by a contribution in kind consisting in:

- 3,575 (three thousand five hundred and seventy-five) ordinary shares of FOGGINI GROUPE S.A., a company incorporated under the laws of France and having its registered office at Zone Industrielle de Soeurs, F-17300 Rochefort sur Mer, trade register Rochefort under number B 311 285 423, that is to say 13.75% (thirteen point seventy-five per cent) of its whole issued shares.

- 687 (six hundred and eighty-seven) ordinary shares of FOGGINI S.A., a company incorporated under the laws of Switzerland and having its registered office at Via la Pobbia, Novazzano, Swiss, trade register Mendrisio under number 524.3.006.759-4, that is to say 13.74% (thirteen point seventy-four per cent) of its whole issued shares.

- 2,750 (two thousand seven hundred and fifty) ordinary shares of FOGGINI PROGETTI Srl, a company incorporated under the laws of Italy and having its registered office at Via Aosta, I-10092 Beinasco, Torino, Italy, trade register Torino under number 272/4238/1982, that is to say 13.75% (thirteen point seventy-five per cent) of its whole issued shares.

- 250,000 (two hundred and fifty thousand) ordinary shares of FOGGINI & C Srl, a company incorporated under the laws of Italy and having its registered office at Via Aosta 18, I-10092 Beinasco, Torino, trade register Torino under number 272/1965/206, that is to say 6.25% (six point twenty-five per cent) of its whole issued shares.

- 990 (nine hundred and ninety) ordinary shares of RADICAR Srl, a company incorporated under the laws of Italy and having its registered office at Leini (TO), Via Lombardore 250, that is to say 1% (one per cent) of its whole issued shares.

(3) Mr Paolo Foggini: 75,461 (seventy-five thousand four hundred and sixty-one) new shares B.

The appearing person declares and acknowledges that such new shares and the relating share premium have been paid up by a contribution in kind consisting in:

- 3,575 (three thousand five hundred and seventy-five) ordinary shares of FOGGINI GROUPE S.A., a company incorporated under the laws of France and having its registered office at Zone Industrielle de Soeurs, F-17300 Rochefort sur Mer, trade register Rochefort under number B 311 285 423, that is to say 13.75% (thirteen point seventy-five per cent) of its whole issued shares.

- 688 (six hundred eighty-eight) ordinary shares of FOGGINI S.A., a company incorporated under the laws of Switzerland and having its registered office at Via la Pobbia, Novazzano, Swiss, trade register Mendrisio under number 524.3.006.759-4, that is to say 13.76% (thirteen point seventy-six per cent) of its whole issued shares.

- 2,750 (two thousand seven hundred and fifty) ordinary shares of FOGGINI PROGETTI Srl, a company incorporated under the laws of Italy and having its registered office at Via Aosta, I-10092 Beinasco, Torino, Italy, trade register Torino under number 272/4238/1982, that is to say 13.75% (thirteen point seventy-five per cent) of its whole issued shares.

- 250,000 (two hundred and fifty thousand) ordinary shares of FOGGINI & C Srl, a company incorporated under the laws of Italy and having its registered office at Via Aosta 18, I-10092 Beinasco, Torino, trade register Torino under number 272/1965/206, that is to say 6.25% (six point twenty-five per cent) of its whole issued shares.

- 990 (nine hundred and ninety) ordinary shares of RADICAR Srl, a company incorporated under the laws of Italy and having its registered office at Leini (TO), Via Lombardore 250, that is to say 1% (one per cent) of its whole issued shares.

(4) Mrs Maria Alba Foggini: 75,461 (seventy-thousand four hundred and sixty-one) new shares B.

The appearing person declares and acknowledges that such new shares and the relating share premium have been paid up by a contribution in kind consisting in:

- 3,575 (three thousand five hundred and seventy-five) ordinary shares of FOGGINI GROUPE S.A., a company incorporated under the laws of France and having its registered office at Zone Industrielle de Soeurs, F-17300 Rochefort sur Mer, trade register Rochefort under number B 311 285 423, that is to say 13.75% (thirteen point seventy-five per cent) of its whole issued shares.

- 687 (six hundred eighty-seven) ordinary shares of FOGGINI S.A., a company incorporated under the laws of Switzerland and having its registered office at Via la Pobbia, Novazzano, Swiss, trade register Mendrisio under number 524.3.006.759-4, that is to say 13.74% (thirteen point seventy-four per cent) of its whole issued shares.

- 2,750 (two thousand seven hundred and fifty) ordinary shares of FOGGINI PROGETTI Srl, a company incorporated under the laws of Italy and having its registered office at Via Aosta, I-10092 Beinasco, Torino, Italy, trade register Torino under number 272/4238/1982, that is to say 13.75% (thirteen point seventy-five per cent) of its whole issued shares.

- 250,000 (two hundred and fifty thousand) ordinary shares of FOGGINI & C Srl, a company incorporated under the laws of Italy and having its registered office at Via Aosta 18, I-10092 Beinasco, Torino, trade register Torino under number 272/1965/206, that is to say 6.25% (six point twenty-five per cent) of its whole issued shares.

- 990 (nine hundred and ninety) ordinary shares of RADICAR Srl, a company incorporated under the laws of Italy and having its registered office at Leini (TO), Via Lombardore 250, that is to say 1% (one per cent) of its whole issued shares.

It results from the subscription notes issued by the subscribers that:

- such shares are fully paid up;
- such shares are in registered form;
- they are solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- such shares are legally and conventionally freely transferable;
- all formalities are, today and simultaneously, carried out in order to formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one million and three hundred thousand Luxembourg Francs.

Fixed rate tax exemption request

Considering that it concerns an increase of capital of a Luxembourg company by a contribution of at least 75% of all outstanding shares of financial stock companies (société de capitaux) having their registered office in a E.U.-partner state, the company requires the exemption of Luxembourg registration duty («droit d'apport») on the basis of article 4-2 of the law of 29th of December 1971, which provides for capital fixed rate tax exemption, excepted however for the contribution of the shares in FOGGINI & C Srl and RADICAR Srl valued at EUR 2,534,500.- (two million five hundred thirty-four thousand and five hundred Euros).

«The unpaid tax amount is due if the buyer company does not keep, during a period five years from the date at which the exempted tax operation has been carried out, all the shares of the other company - and at least seventy-five per cent of the share capital of that company - that it owns following that operation, including the shares acquired before and owned at the moment of said operation.

The exemption tax benefit will however be kept if, during this period of five year, the shares are transferred in the frame of an operation exempted of tax by virtue of the hereabove provision or of a contribution in kind consisting in all the assets and liabilities (entire property) of a company incorporated in the European Union (article 4-1 of the law of 29th of December 1971).»

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the notary guarding the original, the contribution being made in kind.

Ninth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the partners decide to amend the article seven of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 7. First paragraph.** The issued capital of the Company is set at EUR 86,241,500.- (eighty-six million two hundred forty-one and five hundred Euros), consisting in:

- (a) EUR 56,056,000.- (Fifty-six millions fifty-six thousand Euros), represented by 560,560 (Fifty-six hundred thousand and fifty-six hundred) Class A Shares with a nominal par value of EUR 100.- (One hundred Euros) each and
- (b) EUR 30,185,500.- (thirty million one hundred eighty-five thousand and five hundred Euros), represented by 301,855 (three hundred one thousand eight hundred and fifty-five) Class B Shares with a nominal par value of EUR 100.- (One hundred Euros) each.»

Tenth resolution

The partners decide to add the following text after the first paragraph of article 8:

«Any new shareholders whether he acquired such quality as acquirer of existing shares or as a subscriber of new shares in an increase of capital of the company is deemed to have adhere to any existing resolutions taken by the meeting of shareholders in relation with any specific transfer of shareholdings or in relation with any pledge over such shareholdings.

Consequently, the principle of any pledge over the company's shares or the realisation of such pledge will not require any further approval act or formalities from the shareholders.»

Eleventh resolution

The partners decide to replace article 6 by the following text:

«**Art. 6.** The Company is constituted for an unlimited period and for at least a seven years duration.»
There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

Suit la version prédominante en français:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée KEY-FOGGINI EUROPE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu le 16 février 1999, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite le 1^{er} mars 1999 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 68.568.

L'assemblée est composée de tous les associés, possédant la totalité des parts sociales, à savoir:

1. KEY PLASTICS LLC, une société de droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 21333 Haggerty Road, Suite 200 - Novi (48375), Michigan, Etats-Unis d'Amérique (311,890 parts de classe A et 10 parts de classe B).

2. KEY PLASTICS AUTOMOTIVE LLC, une société de droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 21333 Haggerty Road, Suite 200 - Novi (48375), Michigan, Etats-Unis d'Amérique (124.335 parts de classe A).

3. KEY PLASTICS INTERNATIONAL LLC, une société de droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 21333 Haggerty Road, Suite 200 - Novi (48375), Michigan, Etats-Unis d'Amérique (124,335 parts de classe A).

Toutes ici représentées par Monsieur Jean Gil Pires, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Considérant que cette assemblée plénière peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés, ceux-ci requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de remplacer le gérant de classe B, Monsieur Mark Abbo, de lui donner entière décharge et de nommer à sa place Monsieur Vittorio Blaas Anselmi, gérant, demeurant à Via Sismondi 3, Milan, I-20133, Italie en tant que nouveau gérant de classe B.

Deuxième résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société en FOGGINI-KEY EUROPE, S.à r.l., et de modifier l'article deux des statuts comme suit:

Art. 2. La société prend la dénomination de FOGGINI-KEY EUROPE, S.à r.l.

Troisième résolution

Les associés décident que les parts sociales de Classe A et les parts sociales de Classe B recevront respectivement 85% et 15% du bénéfice net pendant sept ans.

En conséquence d'une telle décision:

L'article sept, dernier paragraphe, aura la teneur suivante:

«Toutes les parts, qu'elles soient des parts sociales de Classe A ou des parts sociales de Classe B, se verront attribuer un droit de vote par part, et auront des droits identiques, à l'exception des prescriptions de l'article 11 ci-après en ce qui concerne la nomination des gérants, de l'article 12 et de l'article 21 en ce qui concerne la distribution des bénéfices.»

Un nouveau paragraphe sera ajouté à l'article 21, qui aura la teneur suivante:

«Toutefois, les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B recevront respectivement 85% et 15% des bénéfices nets distribués, s'il échet, à la fin de chacun des sept premiers exercices sociaux. Depuis la fin desdites sept premières périodes d'un an jusqu'à la dissolution de la société, les dividendes, s'il y en a, seront distribués entre les associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.»

Quatrième résolution

Les associés décident de remplacer l'article 12 par le texte suivant:

Art. 12. Réunions des gérants. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du Président et une réunion du conseil de gérance doit être convoquée dès que deux gérants le demandent. Les gérants se réuniront au moins deux fois par an.

Le Président présidera toutes les réunions des associés et des gérants. En l'absence du Président, les gérants ou associés restants désigneront un autre gérant en tant que Président pro tempore, à la majorité des votes exprimés à la réunion.

A l'exception des cas d'urgence ou moyennant le consentement préalable de tous ceux concernés, toute réunion du conseil sera convoquée par écrit au moins 3 (trois) jours avant sa date. Toute convocation spécifiera l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à discuter.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit donné par chaque gérant, ainsi que par télécopie, câble, télégramme ou télex. Il n'est pas requis de convocation séparée pour des réunions tenues à des heures et lieux spécifiés dans un calendrier préalablement approuvé par une décision du conseil de gérance.

Chaque gérant peut agir dans chaque réunion des gérants en mandatant un autre gérant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex.

Une décision écrite, signée par tous les gérants, est aussi valable que si elle avait été adoptée lors d'une réunion des gérants dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être consignée dans un document unique ou dans divers documents séparés ayant le même contenu.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou tout autre procédé de communication permettant à toutes les personnes de participer à la réunion et de s'entendre au même moment. La participation à de telles réunions sera assimilée à une présence physique à la réunion.

Le quorum de présence sera d'un gérant en fonctions pour chaque classe de gérants. Si le quorum de présence n'est pas atteint, une seconde réunion pourra être convoquée de la manière exposée ci-avant, pour laquelle le quorum sera de deux gérants présents personnellement, par procuration ou par représentants, quelle que soit la catégorie de parts sociales représentée.

Hormis les prescriptions contraires des présents statuts, toutes décisions seront prises à la majorité simple des votes affirmatifs exprimés par les gérants présents ou représentés.

Sauf dans la mesure où ces opérations interviennent entre des sociétés soit contrôlées directement ou indirectement par la Société, soit pour lesquelles la Société possède directement ou indirectement 51% (cinquante et un pour cent) ou plus des parts, le vote affirmatif d'au moins un gérant de la classe A et un gérant de la classe B sera requis pour approuver les opérations suivantes:

- toute vente, disposition, transfert quelconque et toute cessation d'activité, y inclus et sans limitation toute adoption de projet ou proposition de liquidation, dissolution, clôture de liquidation ou autre de toutes sociétés holding ou industrielles du GROUPE.

- toute vente, disposition, transfert quelconque de biens immobiliers excédant USD 1.000.000,- (un million de dollars des Etats-Unis);

- toute vente, disposition, transfert quelconque d'une machine, d'un outil, d'équipement dont la valeur unitaire excède USD 500.000,- (cinq cent mille dollars des Etats-Unis), à moins que ladite vente, disposition, transfert soit réalisé en remplacement d'une machine, d'un outil, ou d'un équipement;

- la souscription de tout emprunt bancaire, ou engagement à toute dette ou obligation ou autre excédant la valeur de USD 20.000.000,- (vingt millions de dollars des Etats-Unis).

Cinquième résolution

Les associés décident de remplacer l'article 15 par le texte suivant:

Art. 15. Pouvoirs des gérants. Moyennant respect des articles précédents, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de réaliser l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence des gérants.

Le conseil de gérance peut occasionnellement conférer des pouvoirs spéciaux à un mandataire choisi parmi les gérants de la Classe A.

Néanmoins, sauf dans la mesure où ces opérations interviennent entre des sociétés soit contrôlées directement ou indirectement par la Société, soit pour lesquelles la Société possède directement ou indirectement 51% (cinquante et un pour cent) ou plus des parts, le conseil de gérance ne pourra conférer aucun pouvoir spécial, concernant les matières suivantes:

- toute vente, disposition, transfert quelconque et toute cessation d'affaires, y inclus et sans limitation toute adoption de projet ou proposition de liquidation, dissolution, clôture de liquidation ou autre de toutes les sociétés holding ou industrielles du GROUPE;

- toute vente, disposition, transfert quelconque de tous biens immobiliers dont la valeur excéderait USD 750.000,- (sept cent cinquante mille dollars des Etats-Unis);

- toute vente, disposition, transfert quelconque d'une machine, d'un outil, d'équipement dont la valeur excéderait USD 450.000,- (quatre cent cinquante mille dollars des Etats-Unis) par unité, à moins que ladite vente, disposition, ou le dit transfert soit réalisée en remplacement d'une machine, d'un outil, ou d'un équipement usagés;

- la souscription de tout emprunt bancaire, ou engagement à toute dette ou obligation ou autre dont la valeur excéderait USD 10.000.000,- (dix millions de dollars des Etats-Unis).

Sixième résolution

Les associés décident de remplacer le dernier paragraphe de l'article 17 par le texte suivant:

«Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à une majorité de 70% (soixante-dix pour cent) des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Septième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 30.184.500,- (trente millions cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 56.057.000,- (cinquante-six millions cinquante-sept mille euros) à EUR 86.241.500,- (quatre-vingt-six millions deux cent quarante et un mille cinq cents euros), par l'émission de 301.845 (trois cent un mille huit cent quarante-cinq) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, le tout intégralement par l'apport réalisé en nature d'actions de diverses sociétés.

Huitième résolution

Les associés décident d'admettre la souscription de la totalité des parts nouvelles par:

- 1) Monsieur Massimo Foggini, administrateur de sociétés, demeurant à Strada Santa Brigida 131, Moncalieri, Italie.
- 2) Monsieur Giovanni Foggini, administrateur de sociétés, demeurant à Corso Einaudi 7, Turin, Italie.
- 3) Monsieur Paolo Foggini, administrateur de sociétés, demeurant à Montecalieri, Strada Moncalieri 2, Italie.
- 4) Madame Maria Alba Foggini, demeurant Piazza Vittorio Veneto 5, Turin, Italie.

Intervention - Souscription - Libération

Interviennent ensuite aux présentes les personnes prédésignées, ici représentées par Monsieur Luciano Guerriero, demeurant à Milano, Italie, soussigné, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées; qui déclarent:

A) que les parts sociales nouvelles ont été souscrites et libérées comme suit:

(1) Monsieur Massimo Foggini: 75.462 (soixante-quinze mille quatre cent soixante-deux) nouvelles parts sociales de classe B.

Le comparant déclare et reconnaît que chaque nouvelle part a été intégralement libérée par un apport en nature consistant en:

- 3.575 (trois mille cinq cent soixante-quinze) actions ordinaires de FOGGINI GROUPE S.A., une société de droit français ayant son siège social à Zone Industrielle de Soeurs, F-17300 Rochefort sur Mer, registre de commerce de Rochefort numéro B 311.285.423, c'est-à-dire 13,75% (treize virgule soixante-quinze pour cent) de l'intégralité de son capital souscrit.

- 688 (six cent quatre-vingt-huit) actions ordinaires de FOGGINI S.A., une société de droit suisse ayant son siège social à Via la Pobbia, Novazzano, Suisse, registre de commerce de Mendrisio numéro 524.3.006.759-4, c'est-à-dire 13,76% (treize virgule soixante-seize pour cent) de l'intégralité de son capital souscrit.

- 2.750 (deux mille sept cent cinquante) actions ordinaires de FOGGINI PROGETTI Srl, une société de droit italien ayant son siège social à Via Aosta, I-10092 Beinasco, Turin, Italie, registre de commerce de Turin numéro 272/4238/1982, c'est-à-dire 13,75% (treize virgule soixante-quinze pour cent) de l'intégralité de son capital souscrit.

- 250.000 (deux cent cinquante mille) actions ordinaires de FOGGINI & C Srl, une société de droit italien ayant son siège social à Via Aosta 18, I-10092 Beinasco, Turin, Italie, registre de commerce de Turin numéro 272/1965/206, c'est-à-dire 6,25% (six virgule vingt-cinq pour cent) de l'intégralité de son capital souscrit.

- 990 (neuf cent quatre-vingt-dix) actions ordinaires de RADICAR Srl, une société de droit italien ayant son siège social à Leini (TO) Via Lombardore 250, Italie, c'est-à-dire 1% (un pour cent) de l'intégralité de son capital souscrit.

(2) Monsieur Giovanni Foggini: 75.461 (soixante-quinze mille quatre cent soixante et une) nouvelles parts sociales de classe B.

Le comparant déclare et reconnaît que chaque nouvelle part a été intégralement libérée par un apport en nature consistant en:

- 3.575 (trois mille cinq cent soixante-quinze) actions ordinaires de FOGGINI GROUPE S.A., une société de droit français ayant son siège social à Zone Industrielle de Soeurs, F-17300 Rochefort sur Mer, registre de commerce de Rochefort numéro B 311.285.423, c'est-à-dire 13,75% (treize virgule soixante-quinze pour cent) de l'intégralité de son capital souscrit.

- 687 (six cent quatre-vingt-sept) actions ordinaires de FOGGINI S.A., une société de droit suisse ayant son siège social à Via la Pobbia, Novazzano, Suisse, registre de commerce de Mendrisio numéro 524.3.006.759-4, c'est-à-dire 13,74% (treize virgule soixante-quatorze pour cent) de l'intégralité de son capital souscrit.

- 2.750 (deux mille sept cent cinquante) actions ordinaires de FOGGINI PROGETTI Srl, une société de droit italien ayant son siège social à Via Aosta, I-10092 Beinasco, Turin, Italie, registre de commerce de Turin numéro 272/4238/1982, c'est-à-dire 13,75% (treize virgule soixante-quinze pour cent) de l'intégralité de son capital souscrit.

- 250.000 (deux cent cinquante mille) actions ordinaires de FOGGINI & C Srl, une société de droit italien ayant son siège social à Via Aosta 18, I-10092 Beinasco, Turin, Italie, registre de commerce de Turin numéro 272/1965/206, c'est-à-dire 6,25% (six virgule vingt-cinq pour cent) de l'intégralité de son capital souscrit.

- 990 (neuf cent quatre-vingt-dix) actions ordinaires de RADICAR Srl, une société de droit italien ayant son siège social à Leini (TO) Via Lombardore 250, Italie, c'est-à-dire 1% (un pour cent) de l'intégralité de son capital souscrit.

(3) Monsieur Paolo Foggini: 75.461 (soixante-quinze mille quatre cent soixante et une) nouvelles parts sociales de classe B.

Le comparant déclare et reconnaît que chaque nouvelle part a été intégralement libérée par un apport en nature consistant en:

- 3.575 (trois mille cinq cent soixante-quinze) actions ordinaires de FOGGINI GROUPE S.A., une société de droit français ayant son siège social à Zone Industrielle de Soeurs, F-17300 Rochefort sur Mer, registre de commerce de Rochefort numéro B 311.285.423, c'est-à-dire 13,75% (treize virgule soixante-quinze pour cent) de l'intégralité de son capital souscrit.

- 688 (six cent quatre-vingt-huit) actions ordinaires de FOGGINI S.A., une société de droit suisse ayant son siège social à Via la Pobbia, Novazzano, Suisse, registre de commerce de Mendrisio numéro 524.3.006.759-4, c'est-à-dire 13,76% (treize virgule soixante-seize pour cent) de l'intégralité de son capital souscrit.

- 2.750 (deux mille sept cent cinquante) actions ordinaires de FOGGINI PROGETTI Srl, une société de droit italien ayant son siège social à Via Aosta, I-10092 Beinasco, Turin, Italie, registre de commerce de Turin numéro 272/4238/1982, c'est-à-dire 13,75% (treize virgule soixante-quinze pour cent) de l'intégralité de son capital souscrit.

- 250.000 (deux cent cinquante mille) actions ordinaires de FOGGINI & C Srl, une société de droit italien ayant son siège social à Via Aosta 18, I-10092 Beinasco, Turin, Italie, registre de commerce de Turin numéro 272/1965/206, c'est-à-dire 6,25% (six virgule vingt-cinq pour cent) de l'intégralité de son capital souscrit.

- 990 (neuf cent quatre-vingt-dix) actions ordinaires de RADICAR Srl, une société de droit italien ayant son siège social à Leini (TO) Via Lombardore 250, Italie, c'est-à-dire 1% (un pour cent) de l'intégralité de son capital souscrit.

(4) Madame Maria Alba Foggini: 75.461 (soixante-quinze mille quatre cent soixante et une) nouvelles parts sociales de classe B.

Le comparant déclare et reconnaît que chaque nouvelle part a été intégralement libérée par un apport en nature consistant en:

- 3.575 (trois mille cinq cent soixante-quinze) actions ordinaires de FOGGINI GROUPE S.A., une société de droit français ayant son siège social à Zone Industrielle de Soeurs, F-17300 Rochefort sur Mer, registre de commerce de Rochefort numéro B 311.285.423, c'est-à-dire 13,75% (treize virgule soixante-quinze pour cent) de l'intégralité de son capital souscrit.

- 687 (six cent quatre-vingt-sept) actions ordinaires de FOGGINI S.A., une société de droit suisse ayant son siège social à Via la Pobbia, Novazzano, Suisse, registre de commerce de Mendrisio numéro 524.3.006.759-4, c'est-à-dire 13,74% (treize virgule soixante-quatorze pour cent) de l'intégralité de son capital souscrit.

- 2.750 (deux mille sept cent cinquante) actions ordinaires de FOGGINI PROGETTI Srl, une société de droit italien ayant son siège social à Via Aosta, I-10092 Beinasco, Turin, Italie, registre de commerce de Turin numéro 272/4238/1982, c'est-à-dire 13,75% (treize virgule soixante-quinze pour cent) de l'intégralité de son capital souscrit.

- 250.000 (deux cent cinquante mille) actions ordinaires de FOGGINI & C Srl, une société de droit italien ayant son siège social à Via Aosta 18, I-10092 Beinasco, Turin, Italie, registre de commerce de Turin numéro 272/1965/206, c'est-à-dire 6,25% (six virgule vingt-cinq pour cent) de l'intégralité de son capital souscrit.

- 990 (neuf cent quatre-vingt-dix) actions ordinaires de RADICAR Srl, une société de droit italien ayant son siège social à Leini (TO) Via Lombardore 250, Italie, c'est-à-dire 1% (un pour cent) de l'intégralité de son capital souscrit.

Il résulte en outre des bulletins de souscriptions émis par les souscripteurs que:

- ces actions sont entièrement libérées;
- ces actions sont sous forme nominative;
- elles sont les seules personnes juridiques ayant droit sur ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- ces actions sont librement transmissibles;
- toutes formalités sont, aujourd'hui et simultanément, réalisées aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ un million trois cent mille francs luxembourgeois.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu qu'il s'agit d'une augmentation du capital d'une société luxembourgeoise par l'apport en nature d'au moins 75% de toutes les parts sociales émises par des sociétés de capitaux ayant leur siège dans l'Union Européenne, la société requiert sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 l'exonération du droit proportionnel d'apport, exception faite toutefois de l'apport des actions des sociétés FOGGINI & C Srl et RADICAR Srl, évaluées à EUR 2.534.500,- (deux millions cinq cent trente-quatre mille cinq cents Euros).

«Le montant du droit non perçu est dû si la société acquérante ne conserve pas, pendant un délai de cinq ans à partir de la date à laquelle l'opération bénéficiant de l'exonération est effectuée, toutes les parts de l'autre société - qu'elle détient à la suite de cette opération, y compris celles acquises antérieurement et détenues au moment de ladite opération.

Le bénéfice de l'exonération reste cependant acquis si, pendant ce délai, ces parts sont cédées dans le cadre d'une opération qui bénéficie de l'exonération en vertu de la disposition ci-avant d'un apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine) d'une société de capitaux ayant son siège dans l'Union Européenne, sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971.»

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est doré et déjà à la disposition du notaire dépositaire de la minute, l'apport étant réalisé en nature.

Neuvième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-avant, les associés décident de modifier l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le capital social est fixé à EUR 86.241.500,- (quatre-vingt-six millions deux cent quarante et un mille cinq cents euros), se répartissant comme suit:

- (a) EUR 56.056.000,- (cinquante-six millions cinquante-six mille Euros), représenté par 560.560 (cinq cent soixante mille cinq cent soixante) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, et
- (b) EUR 30.185.500,- (trente millions cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents Euros), représenté par 301.855 (trois cent un mille huit cent cinquante-cinq) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.»

Dixième résolution

Les associés décident d'ajouter le texte suivant au premier paragraphe de l'article 8:

«Tous nouveaux associés, qu'ils aient acquis cette qualité en tant qu'acquéreurs de parts sociales existantes ou en tant que souscripteurs à de nouvelles parts sociales émises lors d'une augmentation du capital de la société, sont censés

adhérer à toute résolution existante prise par l'assemblée des associés en relation avec toute cession spécifique de parts sociales ou en relation avec toute mise en gage de ces parts sociales.

En conséquence, le principe de toute mise en gage des parts sociales de la société ou la réalisation de telles garanties ne requerra pas d'autres approbations ou formalités de la part des associés.»

Onzième résolution

Les associés décident de remplacer l'article 6 par le texte suivant:

«**Art. 6.** La société est constituée pour une durée illimitée et pour au minimum une période de sept ans.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Signé: L. Guerriero, J.G. Pires, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2000, vol. 115S, fol. 90, case 1. – Reçu 3.241.110 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Cet acte a été signé par le Notaire Jean Seckler en remplacement de Maître Joseph Elvinger, soussigné.

Les droits dus ont été arrêtés définitivement à la date du 12 janvier 2000 à la suite de diverses demandes de renseignements complémentaires de la part de l'Enregistrement.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2000.

J. Elvinger.

(07969/211/544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2000.

FOGGINI-KEY EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 68.568.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(07970/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2000.

IMMOBILIERE 1911, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Capellen, 8, Domaine Beaulieu.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf décembre.

Par-devant Maître Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE 1911, S.à r.l., ayant son siège social à Howald, 11, rue de l'Hermitage,

constituée suivant acte dressé par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 1992, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 274 du 18 juillet 1994, et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée se compose:

- 1) de Monsieur Pierre Schertz, associé - gérant, demeurant à Howald,
- 2) de Monsieur Charles Schmit, associé, demeurant à Luxembourg,
- 3) de Monsieur Jim Penning, docteur en droit, demeurant à Brameschhof,

cessionnaire de toutes les parts sociales des anciens associés, savoir:

- a) Monsieur Roy Reding, maître en droit, demeurant à Bech,
 - b) Madame Monique Frommes, employée privée, demeurant à Luxembourg,
- en vertu de deux cessions sous seing privé, datées de Luxembourg, le 28 décembre 1994, lesquelles cessions resteront annexées au présent acte, pour être formalisées avec lui.

Le capital social est de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune et réparti comme suit:

- 1) Monsieur Pierre Schertz, cent vingt-cinq parts sociales,
- 2) Monsieur Charles Schmit, cent vingt-cinq parts sociales,
- 3) Monsieur Jim Penning, deux cent cinquante parts sociales.

I)

Monsieur Pierre Schertz, propriétaire de cent vingt-cinq parts sociales déclare par les présentes céder sous les garanties de droit, ses cent vingt-cinq parts sociales de la dite société moyennant le prix de cent mille francs (LUF 100.000,-) à la société anonyme holding CONTENDER S.A.H., ayant son siège social à Strassen, pour laquelle accepte et stipule son administrateur-délégué Monsieur Jean Reuter, demeurant à Strassen.

II)

Monsieur Jim Penning, propriétaire de deux cent cinquante parts sociales, déclare par ces présentes céder sous les garanties de droit, ses deux cent cinquante parts sociales de la susdite société, moyennant le prix de deux cent mille

francs (LUF 200.000,-) à la société anonyme holding CONTENDER S.A.H. ci-avant dénommée, pour laquelle accepte et stipule son administrateur-délégué Monsieur Jean Reuter, prénommé.

Les cédants reconnaissent par les présentes avoir reçu du cessionnaire les crédits montants, ce dont bonne et valable quittance et titre.

Le cessionnaire aura la propriété et la jouissance des susdites parts sociales à partir de ce jour.

Monsieur Pierre Schertz, pris en sa qualité de gérant unique de ladite société, déclare accepter au nom et pour le compte de la susdite société, les cessions des parts sociales et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

III)

Les associés décident de modifier l'article cinq des statuts sociaux comme suit:

Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune.

Ces cinq cents parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1) La société anonyme holding CONTENDER, trois cent soixante-quinze parts sociales	375
2) Monsieur Charles Schmit, cent vingt-cinq parts sociales	125
Total: cinq cents parts sociales	500

IV)

Ensuite les associés ont décidé de transférer le siège social de la société à Capellen, 8, Domaine Beaulieu et ont décidé de modifier l'article deux premier alinéa des statuts sociaux comme suit:

Le siège de la société est établi à Capellen, 8, Domaine Beaulieu.

V)

Est nommée gérante en remplacement de Monsieur Pierre Schertz, démissionnaire, Madame Josiane Lazzarini, demeurant à Capellen.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de la gérante et d'un des associés.

Frais

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à la charge du cessionnaire qui s'oblige expressément à leur acquittement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Schertz, C. Schmit, J. Penning, J. Reuter, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 7, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 février 2000.

J.-P. Hencks.

(07993/216/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2000.

IMMOBILIERE OEKimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: Übersyren, 13, rue de Beyern.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Änder Schanck, ingénieur-technicien, demeurant à L-4755 Hupperdange, Maison 62A, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme IMMOBILIERE OEKimmo avec siège social à Übersyren, 13, rue de Beyern, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration, prise en sa réunion du 20 décembre 1999.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

I) Que la société IMMOBILIERE OEKimmo S.A. a été constituée dans la forme d'une société anonyme par-devant le notaire instrumentant en date du 17 juin 1998, publié au Mémorial C du 30 septembre 1998, page 33609, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 décembre 1998, publié au Mémorial C en 1999, page 6263.

II) Que la société IMMOBILIERE OEKimmo S.A., a été constituée avec un capital souscrit de trois millions trente mille francs luxembourgeois (3.030.000,-), divisé en trois mille (3.000) actions de la classe A et trente (30) actions de la classe B, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III) Qu'aux termes de l'alinéa 4 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à dix-huit millions de francs luxembourgeois (18.000.000,-), représenté par dix-huit mille (18.000) actions sans désignation de valeur nominale, et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV) Que dans la limite du capital autorisé, le conseil d'administration, dans sa réunion du 20 décembre 1999, a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant total de quatre cent quatre-vingt mille francs (480.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions trente mille francs (3.030.000,-) à trois millions cinq cent dix mille francs (3.510.000,-) par l'émission de quatre cent quatre-vingts (480) actions nouvelles de la classe B sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions, assorties d'une prime d'émission totale de quatre millions trois cent vingt mille francs (4.320.000,-).

Cette augmentation de capital est réalisée comme suit:

- partiellement par un apport en espèces d'un montant de quatre cent trente-neuf mille francs (439.000,-) pour 439 nouvelles actions de la classe B sans désignation de valeur nominale, assorties d'une prime d'émission totale de trois millions neuf cent cinquante et un mille francs (3.951.000,-);

- partiellement par apport en nature consistant dans la transformation en capital des créances certaines, liquides et exigibles à concurrence d'un montant total de quarante et un mille francs (41.000,-), pour 41 nouvelles actions de la classe B sans désignation de valeur nominale, assorties d'une prime d'émission totale de trois cent soixante-neuf mille francs (369.000,-), existant à charge de la société et au profit de quatre personnes physiques.

La créance prémentionnée est décrite et évaluée dans un rapport de réviseur d'entreprises établi par KPMG Audit, établi à Luxembourg, en date du 21 décembre 1999, lequel restera annexé aux présentes.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions et la prime d'émission de la société à émettre en contrepartie.»

Il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément, que la somme en espèces de quatre cent trente-neuf mille francs (439.000,-) ainsi que le montant en espèces de trois millions neuf cent cinquante et un mille francs (3.951.000,-) se trouvent dès à présent et de ce chef à la libre disposition de la société.

VII) A la suite de l'augmentation de capital, le 1^{er} et 2^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts de la société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante, en langue allemande:

«**Art. 5. Kapital.** Das gezeichnete Kapital beträgt drei Millionen fünfhundertzehntausend Luxemburger Franken (LUF 3.510.000,-), eingeteilt in dreitausend (3.000) Aktien der Klasse A und fünfhundertzehn (510) Aktien der Klasse B, ohne Nennwert.

Ausserdem wird pro Aktie der Klasse B eine Emissionsprämie eingezahlt von neuntausend Franken (9.000,-), machend insgesamt vier Millionen fünfhundertneunzigtausend Franken (4.590.000,-).»

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de quatre-vingt-quinze mille francs (95.000,-).

Dont acte, fait et passé à Niederanven, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schanck, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 49, case 2. – Reçu 48.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 28 janvier 2000.

P. Bettingen.

(07996/202/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2000.

EXTENSO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 45.873.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 décembre 1993 que Monsieur Aldo Garzotto a été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 10 décembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2000, vol. 533, fol. 31, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07955/309/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2000.

LASTADI HOLDING S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 46.003.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the thirtieth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of LASTADI HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, R.C. Luxembourg section B number 46.003, incorporated by a deed established on the 9th of December 1993, published in the Mémorial C, number 82 of the 5th of March 1994 and whose Articles of Association have never been amended.

The meeting is chaired by Mr Pierre-Alexandre Degehet, attorney-at-law, residing at Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Patrick van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requested the notary to record that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed and registered with the minutes.

II. - As it appears from the attendance list, the 1,000 (one thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. - Decision about the voluntary liquidation of the company.
2. - Appointment of the Liquidator and specification of powers.
3. - Discharge to the «commissaire aux comptes» and to the Board of Directors.
4. - Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides the early dissolution of the company and its deliberated throwing into liquidation.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

Mr Caspar Johan Jozef Janshen, residing at 19, Romeindreef, B-3620 Lanaken, Belgium.

All powers are granted to the liquidator to represent the company at the operations of liquidation, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding.

Third resolution

The meeting decides to discharge the «commissaire aux comptes» and board of directors at the closing of liquidation.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LASTADI HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, R.C. Luxembourg section B numéro 46.003, constituée suivant acte reçu le 9 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 82 du 5 mars 1994, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Alexandre Degehet, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président a prié le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Décision au sujet de la liquidation volontaire de la société.
2. - Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. - Décharge au Commissaire aux comptes et au Conseil d'Administration.
4. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Caspar Johan Janshen, demeurant au 19, Romeindreef, B-3620 Lanaken, Belgique.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à la décharge des Commissaire aux comptes et Conseil d'Administration lors de la clôture de liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: P.-A. Degehet, P. van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2000, vol. 121S, fol. 95, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2000.

J. Elvinger.

(08023/211/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2000.

KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Fernand Kartheiser, expert-comptable, demeurant à Bertrange,

ici représenté par Monsieur François Thill, ci-après nommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1480 Luxembourg, 2, boulevard P. Eyschen,

ici représenté par Monsieur François Thill, ci-après nommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

3.- Monsieur François Thill, expert-comptable, demeurant à L-8041 Luxembourg, 196, rue des Romains.

4.- Monsieur John Kartheiser, fiscaliste, demeurant à L-2523 Luxembourg, 40, rue J. Schoetter.

5.- Monsieur Hans-Martin Kuske, expert-comptable, demeurant à L-1250 Luxembourg, 73, avenue du Bois,

ici représenté par Monsieur François Thill, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement. Lesquels comparants déclarent être, suite à des cessions de parts sous seing privé, les seuls associés de la société à responsabilité limitée KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 18 mai 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 419 du 15 novembre 1990.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent quinze francs luxembourgeois (215,- LUF), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) à cinq cent mille deux cent quinze francs luxembourgeois (500.215,- LUF).

Le montant de deux cent quinze francs luxembourgeois (215,- LUF) se fait par apport en espèces ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital de la société de francs luxembourgeois en Euros au cours de 40,3399 LUF pour 1,- €, de façon à ce que le capital social s'établisse à douze mille quatre cents Euros (12.400,- €), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (124,- €) chacune.

Troisième résolution

Suite à la cession de parts sociales sous seing privé et suite à l'augmentation de capital, l'article six des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est de douze mille quatre cents Euros (12.400,- €), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (124,- €) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont tenues comme suit:

1.- Monsieur Fernand Kartheiser, expert-comptable, demeurant à Bertrange	20 parts
2.- Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1480 Luxembourg, 2, boulevard P. Eyschen	20 parts
3.- Monsieur François Thill, expert-comptable, demeurant à L-8041 Luxembourg, 196, rue des Romains	20 parts
4.- Monsieur John Kartheiser, fiscaliste, demeurant à L-2523 Luxembourg, 40, rue J. Schoetter	20 parts
5.- Monsieur Hans-Martin Kuske, expert-comptable, demeurant à L-1250 Luxembourg, 73, avenue du Bois	20 parts
Total:	100 parts»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à environ quinze mille francs luxembourgeois (15.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: F. Thill, J. Kartheiser, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 23 décembre 1999, vol. 412, fol. 28, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 janvier 2000.

E. Schroeder.

(08013/228/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2000.

KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 février 2000.

E. Schroeder.

(08014/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2000.

LUX AERO TECH, Société Anonyme.

Siège social: L-5220 Sandweiler, Zone Industrielle Sandweiler.

R. C. Luxembourg B 60.151.

L'an deux mille, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société LUX AERO TECH, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg le 14 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 597 du 30 octobre 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Shlomo Lustgarten, administrateur de sociétés, demeurant à Grevenmacher, 12, route du Vin.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Desmet, administrateur de sociétés, demeurant à Oberanven, rue d'Ernster.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (750.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF) à deux millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (2.750.000,- LUF) par la création et l'émission de sept cent cinquante (750) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles à concurrence de vingt-cinq virgule trente-trois pour cent (25,33%) par les actionnaires actuels.

3. Modification subséquente de l'article 3, 1^{er} paragraphe des statuts pour l'adapter à la nouvelle situation du capital social.

4. Transfert du siège social de la société de L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks à L-5220 Sandweiler, Zone industrielle Sandweiler.

5. Modification subséquente de l'article 2, paragraphe 2 des statuts.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et du notaire, seront enregistrées avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (750.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF) à deux millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (2.750.000,- LUF) par la création et l'émission de sept cent cinquante (750) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Les sept cent cinquante (750) actions nouvelles ont été souscrites et libérées, à concurrence de vingt-cinq virgule trente-trois pour cent (25,33%), par des versements en espèces par les actionnaires actuels comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit LUF	Capital libéré LUF	Nombre d'actions
1) Lustgarten Shlomo, prénommé	375.000,-	95.000,-	375
2) Desmet Marc, prénommé	375.000,-	95.000,-	375
Total:	<u>750.000,-</u>	<u>190.000,-</u>	<u>750</u>

Les paiements en espèces ont été justifiés au notaire instrumentant moyennant certificat bancaire, de sorte que le montant de cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (190.000,- LUF) est à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3, 1^{er} paragraphe des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} Paragraphe.** Le capital social est fixé à deux millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (2.750.000,- LUF), divisé en deux mille sept cent cinquante (2.750) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks à L-5220 Sandweiler, Zone industrielle Sandweiler.

Quatrième résolution

A la suite de ce transfert, l'article 1^{er}, paragraphe 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Paragraphe 2.** Le siège social est établi à Sandweiler.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 29.000,- LUF.

Dont acte, Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Lustgarten, M. Desmet, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 28 janvier 2000, vol. 463, fol. 24, case 3. – Reçu 7.500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 1^{er} février 2000.

A. Lentz.

(08040/221/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2000.

LUX AERO TECH, Société Anonyme.

Siège social: L-5220 Sandweiler, Zone Industrielle Sandweiler.

R. C. Luxembourg B 60.151.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 février 2000.

A. Lentz.

(08041/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2000.

INVESTMENT AND RETURN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.697.

EXTRAIT

Les actionnaires de la société, dans leur réunion du 27 janvier 2000, ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Décharge spéciale est donnée aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Marc Schintgen, Madame Sylvie Allen-Petit, ALPHA MANAGEMENT SERVICES S.A. et Madame Ingrid Hoolants pour l'exercice de leurs mandats pour la période allant du 25 septembre 1998 jusqu'au 27 janvier 2000.

2. Les démissions de leurs mandats des membres du conseil d'administration susnommés sont acceptées.

3. Sont nommés administrateurs, en leur remplacement:

- André Vandeput, demeurant Schotelstraat 86 à B-3511 Stokrooi comme administrateur-délégué,
- CONSULTANCY AG S.A., ayant son siège à Schotelstraat 86 à B-3511 Stokrooi comme administrateur,
- AVDP S.A., ayant son siège à Schotelstraat 86 à B-3511 Stokrooi comme administrateur.

4. Leurs mandats viendront à échéance à l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2000, vol. 533, fol. 23, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08007/777/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2000.

INVESTMENT AND RETURN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.697.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2000, vol. 533, fol. 23, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2000.

Signature.

(08008/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2000.

PG EUROPE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-eighth of December.
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held:

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PG EUROPE 2, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, incorporated by deed dated on December 24th, 1999, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Patrick van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 13 (thirteen) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

To approve the transfer of 13 (thirteen) shares of EUR 55,248.99 (fifty-five thousand two hundred forty-eight Euros ninety-nine centimes) each of the Company by PEABODY GLOBAL REAL ESTATE PARTNERS, LP to PG EUROPE 3, S.à r.l.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide unanimously what follows:

First resolution

It is resolved to approve the transfer of 13 (thirteen) shares of EUR 55,248.99 (fifty-five thousand two hundred forty-eight Euros ninety-nine centimes) each, constituting the whole capital of PG EUROPE 2, S.à r.l., Luxembourg, aforementioned, by PEABODY GLOBAL REAL ESTATE PARTNERS, LP, a company organised under the laws of the State of Delaware, USA and having its registered office at 399, Park Avenue, 25th Floor, New York, NY 10022, United States of America to PG EUROPE 3, S.à r.l., having its registered seat at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, at the aforementioned nominal value and as contribution to said PG EUROPE 3, S.à r.l. and consideration for the 13 (thirteen) shares

issued and fully paid up for the incorporation of PG EUROPE 3, S.à r.l., prenamed, realised today by deed signed just before this one by the drawing up notary.

Notification

According to article 190 of the Luxembourg Companies Act as amended, PG EUROPE 2, S.à r.l., represented by its Board of Managers, accepts this transfer of shares and considers it as duly notified to the company, according to article 1690 of the Luxembourg Code Civil, as amended.

The Board of Managers is here represented by Patrick van Hees by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

As consequence of the foregoing, it is stated that the partnership of PG EUROPE 2, S.à r.l. is composed as follows:

PG EUROPE 3, S.à r.l., a luxembourg company, having its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, owner as sole shareholder of all the capital set at EUR 718,236.97 (seven hundred eighteen thousand two hundred thirty-six Euros ninety-seven centimes), represented by 13 (thirteen) shares of EUR 55,248.99 (fifty-five thousand two hundred forty-eight Euros ninety-nine centimes) each.

Such amendment in the partnership of PG EUROPE 2, S.à r.l. will be deposited and published at the Trade Register in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading Companies Law of August 10th, 1915, as amended.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit:

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PG EUROPE 2, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, constituée suivant acte reçu le 24 décembre 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 13 (treize) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Approuver le transfert de 13 (treize) parts sociales de EUR 55.248,99 (cinquante-cinq mille deux cent quarante-huit euros quatre-vingt-dix-neuf cents) chacune de la Société par PEABODY GLOBAL REAL ESTATE PARTNERS, LP à PG EUROPE 3, S.à r.l.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de 13 (treize) parts sociales de EUR 55,248.99 (cinquante-cinq mille deux cent quarante-huit euros quatre-vingt-dix-neuf cents) chacune, constituant la totalité du capital de PG EUROPE 2, S.à r.l., luxembourg, prédésignée, par PEABODY GLOBAL REAL ESTATE PARTNERS, LP, une société régie par le droit de l'Etat de Delaware, U.S.A. et ayant son siège social au 399, Park Avenue, 25th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique à PG EUROPE 3, S.à r.l., à la valeur nominale prémentionnée et par apport à ladite PG EUROPE 3, S.à r.l. et rémunération pour les 13 (treize) parts sociales émises et libérées pour la constitution de PG EUROPE 3, S.à r.l., prénommée, effectuée ce jour par acte du ministère du notaire soussigné dont la minute précède.

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, PG EUROPE 2, S.à r.l., représenté par son conseil de gérance, accepte cette cession de parts sociales et se la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois telle que modifié.

Le conseil de gérance est ici représenté par Patrick van Hees, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, il est constaté que la participation des associés dans PG EUROPE 2, S.à r.l. se compose comme suit:

PG EUROPE 3, S.à r.l., une société luxembourgeoise, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, propriétaire en tant que seul associé de l'intégralité du capital fixé à EUR 718.236,97 (sept cent dix-huit mille deux cent trente-six euros quatre-vingt-dix-sept cents) divisé en 13 (treize) parts sociales de EUR 55.248,99 (cinquante-cinq mille deux cent quarante-huit euros quatre-vingt-dix-neuf cents) chacune.

Cette modification dans la participation des associés de PG EUROPE 2, S.à r.l. sera déposée et publiée au registre de Commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 46, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2000.

J. Elvinger.

(08082/211/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2000.

KBL FOUNDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 31.403.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 4 août 1999

- La démission, en tant que commissaire aux comptes, de Monsieur Léon Meeussen, directeur de banque, résidant 3, rue des Thermes Romains à L-8266 Mamer, est acceptée.

- Monsieur André-Marie Crelot, sous-directeur de banque, résidant 7, rue Millebaach à L-4878 Lamadelaine, est nommé nouveau commissaire aux comptes. Il terminera le mandat de son prédécesseur démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme

KBL FOUNDER S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2000, vol. 533, fol. 31, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08016/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2000.

**LUX-GARANTIE ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding,
(anc. LUX-GARANTIE ADVISORY S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 38.450.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie:

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-GARANTIE ADVISORY S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz, R.C. Luxembourg section B numéro 38.450, constituée suivant acte reçu le 4 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 154 du 21 avril 1992.

L'assemblée est présidée par Monsieur Norbert Nickels, Inspecteur de Direction, demeurant à Kayl.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Bettendorff, attaché de direction, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Monique Volvert, employée privée, demeurant à Arlon.

Monsieur le Président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé aux actionnaires en date du 29 novembre 1999.

III.- Il appert de cette liste de présence que sur les 3.000 (trois mille) actions, actuellement émises, 3.000 (trois mille) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Changement de dénomination en LUX-GARANTIE ADVISORY S.A. HOLDING.
- 2) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en y ajoutant le terme «Holding».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier paragraphe.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de LUX-GARANTIE ADVISORY S.A. HOLDING.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Nickels, C. Bettendorff, M. Volvert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 121S, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1999.

J. Elvinger.

(08043/211/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2000.

**LUX-GARANTIE ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding,
(anc. LUX-GARANTIE ADVISORY S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 38.450.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
(08044/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2000.

SELLA GLOBAL STRATEGY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.772.

The shareholders are invited to take part in the

GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the Registered Office in Luxembourg on 25th April 2000 at 3.00 p.m. with the following Agenda:

Agenda:

1. Approval of the report of the Board of Directors and the Statutory Auditor's report;
2. Approval of the financial statements for the fiscal year ended on 31st December 1999;
3. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor from their duties for the year ended on 31st December 1999;
4. Appointment of the Auditor of the Company;
5. Any other business.

Shareholders can take part in the Meeting directly or duly represented, eventually appointing as proxy holder a delegate of the Domiciliary Agent.

In order to take part in the meeting personally or duly represented, the shareholders are invited to communicate by writing the Centralization Agent in Italy (SELLA ASSET MANAGEMENT S.G.R.p.A., via Pirelli 19, Milan, Italy) before 21st April 2000, lodging, before the same day, the power of attorney or in case of bearer shares the letter of confirmation of the subscription.

The resolutions taken at the Meeting will be taken by a simple majority of the Shareholders present or represented, without any constitutive quorum.

(01698/755/26)

The Board of Directors.

13705

FINTILES INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.936.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 2000 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
6. Divers.

I (00707/795/17)

Le Conseil d'Administration.

FRASER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.565.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 2000 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997, 1998 et 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
5. Divers.

I (00708/795/16)

Le Conseil d'Administration.

DAKUMO S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.141.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 5, 2000 at 3.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1998 and 1999.
3. Ratification of the co-option of a Director.
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
5. Appointment of an additional Director.
6. Miscellaneous.

I (00771/795/17)

The Board of Directors.

LAKUMO S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.143.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 5, 2000 at 3.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1998 and 1999
3. Ratification of the co-option of a Director

4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Appointment of an additional Director
6. Miscellaneous

I (00868/795/17)

The Board of Directors.

PAFIRE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.895.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 2000 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997, 1998 et 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
5. Divers

I (00869/795/16)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL RACING BETTING SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.516.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 2000 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998 et 1999
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

I (00870/795/19)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE D'ORGANISATION TOURISTIQUE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.721.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 5, 2000 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1998 and 1999.
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
4. Miscellaneous.

I (00996/795/15)

The Board of Directors.

EL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.892.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 2000 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

13707

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1995, 1996, 1997, 1998 et 1999
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers.

I (00997/795/19)

Le Conseil d'Administration.

LAYERS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.617.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 2000 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
6. Divers.

I (00998/795/17)

Le Conseil d'Administration.

ADAMAS INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.575.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2000 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1999.
4. Ratification de la cooptation de Messieurs Mauro Costa et Aldo Brunella comme Administrateurs.
5. Réélection de Messieurs Fabrizio Donati, Mauro Costa, Aldo Brunella, André Schmit et Rafik Fischer comme Administrateurs et de KPMG AUDIT comme Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.
6. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

I (01472/755/21)

Le Conseil d'Administration.

VISTALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.764.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 4 mai 2000 à 10.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1999.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1999 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

I (01484/008/17)

Le Conseil d'Administration.

PHOTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.984.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 4 mai 2000 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1999.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1999 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Conversion en Euro (loi du 10 décembre 1998)
autorisation au Conseil d'Administration
* de convertir en Euro le capital social;
* au besoin, de procéder à une augmentation de capital;
* d'adapter ou de supprimer la valeur nominale des actions;
* en conséquence, d'adapter les statuts de la société.
6. Divers.

I (01485/008/23)

Le Conseil d'Administration.

ARMEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.296.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 4 mai 2000 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01486/029/19)

Le Conseil d'administration.

BALU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.450.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 4 mai 2000 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01487/029/19)

Le Conseil d'administration.

LAGO S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.125.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 4 mai 2000 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01488/029/19)

Le Conseil d'administration.

LAMBER S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.911.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 4 mai 2000 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01489/029/19)

Le Conseil d'administration.

MICHIGAN S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.294.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 4 mai 2000 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (01490/029/20)

Le Conseil d'Administration.

SOK, Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.046.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 4 mai 2000 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

13710

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01491/029/19)

Le Conseil d'administration.

TRANSMEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 43.428.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 4 mai 2000 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01492/029/19)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE D'INVESTISSEMENT WACAPRO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 28.464.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 8 mai 2000 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01505/755/17)

Le Conseil d'Administration.

CHH FINANCIERE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.057.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 mai 2000 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes;

5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

I (01514/029/20)

Le Conseil d'Administration.

ELECTROFINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 21.449.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 mai 2000 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

I (01515/029/20)

Le Conseil d'administration.

MATISSE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.513.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 mai 2000 à 15.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

I (01516/029/20)

Le Conseil d'administration.

CELTICA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 64.906.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2000 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01529/696/15)

Le Conseil d'Administration.

SAT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 64.924.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2000 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Décision à prendre quant à la conversion de la devise du capital en Euro.
5. Divers.

I (01530/696/16)

Le Conseil d'Administration.

REN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 64.923.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2000 à 13.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décision à prendre quant à la conversion de la devise du capital en Euro.
6. Divers.

I (01531/696/18)

Le Conseil d'Administration.

PRESSY GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 65.041.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2000 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01532/696/15)

Le Conseil d'Administration.

FINGEA, FINANCIERE GENERALE EURO AFRICAINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 64.912.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2000 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01533/696/15)

Le Conseil d'Administration.

13713

BALTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 64.904.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2000 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01536/696/15)

Le Conseil d'Administration.

SAMOA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.375.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 9 mai 2000 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01589/755/18)

Le Conseil d'Administration.

OGEPAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 23.628.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 8 mai 2000 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- Renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes;
- Nomination statutaire.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01590/755/19)

Le Conseil d'Administration.

VALORINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 53.010.

Die Aktionäre der Sicav VALORINVEST werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

einberufen, welche am Sitz der Gesellschaft am 4. Mai 2000 um 11.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

Tagesordnung:

1. Billigung des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates sowie des Berichtes des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses mit Anlagen zum 31. Dezember 1999.
3. Entlastung an die Verwaltungsratsmitglieder für das abgelaufene Geschäftsjahr.
4. Ratifizierung der Kooptation vom 23. August 1999 von Herrn Manfred Fischer anstelle von Herrn Reimund Ziegler.
5. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung verlangen kein Quorum und werden mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

I (01653/755/20)

Der Verwaltungsrat.

FINLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 12.869.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2000 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1999, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999;
4. Conversion de la devise du capital de francs luxembourgeois en Euros à partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2000, conformément aux conditions d'application de la loi du 10 décembre 1998;
5. Divers.

I (01654/005/18)

Le Conseil d'Administration.

ANKIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 52.561.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 14, avenue du X Septembre, le 2 mai 2000 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (01694/319/18)

Le Conseil d'Administration.

C.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.453.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 avril 2000 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998 et 1999
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
6. Divers.

II (00277/795/17)

Le Conseil d'Administration.

13715

SLS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 17.959.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 avril 2000 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998 et 1999
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
6. Divers.

II (00279/795/17)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE DE THIAUMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.103.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 avril 2000 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998 et 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (00303/795/18)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE DE FRELANG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.021.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 avril 2000 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998 et 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (00304/795/18)

Le Conseil d'Administration.

GEFINOR (ASIA), Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.986.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 avril 2000 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1996, 1997, 1998 et 1999
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers.

II (00378/795/19)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE FINANCIERE SAKA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.670.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 avril 2000 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire
4. Nomination d'un administrateur supplémentaire
5. Divers.

II (00448/795/16)

Le Conseil d'Administration.

ARENGO INVESTISSEMENTS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 47.197.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 avril 2000 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (00693/534/16)

Le Conseil d'Administration.

ELEKTRA FINANZIERUNG A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.610.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2000 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 29 février 2000 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00697/795/15)

Le Conseil d'Administration.

TRIANO INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.585.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2000 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 1^{er} mars 2000 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00698/795/15)

Le Conseil d'Administration.

FUTUR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.722.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2000 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 1^{er} mars 2000 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00699/795/15)

Le Conseil d'Administration.

SUPINVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.211.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on May 2, 2000 at 11.30 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The Annual General Meeting of March 1, 2000 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

II (00700/795/15)

The Boards of Directors.

WITTSBURG HOLDING AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.206.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 25 avril 2000 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01064/029/20)

Le Conseil d'Administration.

TRANSNATIONAL FINANCIAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 34.227.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 25 avril 2000 à 16.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

- 1.- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- 2.- Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999
- 3.- Affectation du résultat
- 4.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- 5.- Divers

II (01070/257/16)

Le Conseil d'Administration.

SOTRECA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.396.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav SOTRECA à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 25 avril 2000 à 10.00 heures au siège social de la BANQUE DE LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999;
3. Affectation des résultats;
4. Quitus aux Administrateurs;
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises;
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01101/755/23)

Le Conseil d'Administration.

DEWAAY GLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.318.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav DEWAAY GLOBAL à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 25 avril 2000 à 11.00 heures au siège social de la BANQUE DE LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999;
3. Affectation des résultats;
4. Quitus aux Administrateurs;
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises;
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01102/755/23)

Le Conseil d'Administration.

ASTROBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.964.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav ASTROBAL à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 25 avril 2000 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999;
3. Affectation des résultats;
4. Quitus aux Administrateurs;
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises;
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une des agences des banques mentionnées ci-après.

En Belgique: BANQUE NAGELMACKERS 1747 S.A., 23, rue de l'Astronomie, B-1210 Bruxelles.

A Luxembourg: BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01104/755/23)

Le Conseil d'Administration.

MAXICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 26.575.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui se tiendra le mardi 25 avril 2000 à 11.00 heures, au n° 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire. Les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée, auprès de:

BANK ANHYP LUXEMBOURG S.A., 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

AXA BANQUE, Grotesteenweg 214, B-2600 Antwerpen.

II (01163/755/24)

Le Conseil d'Administration.

PARTIDIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 15.262.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 27 avril 2000 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01166/755/18)

*Le Conseil d'Administration.***AUSTRIA CORPORATION, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.835.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 25 avril 2000 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1999.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1999 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Conversion en EURO (loi du 10 décembre 1998)
Autorisation au Conseil d'Administration
 - * de convertir en EURO le capital social
 - * au besoin, de procéder à une augmentation de capital
 - * d'adapter ou de supprimer la valeur nominale des actions
 - * en conséquence, d'adapter les statuts de la société.
6. Divers.

II (01170/008/23)

*Le Conseil d'Administration.***LA GAIETE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 23.019.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 25 avril 2000 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1999.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1999 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Conversion en EURO (loi du 10 décembre 1998).
Autorisation au Conseil d'Administration
 - * de convertir en EURO le capital social
 - * au besoin, de procéder à une augmentation de capital
 - * d'adapter ou de supprimer la valeur nominale des actions
 - * en conséquence, d'adapter les statuts de la société.
6. Divers.

II (01171/008/23)

*Le Conseil d'Administration.***H.P.C., HOLDING DE PRESSE ET DE COMMUNICATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.021.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 25 avril 2000 à 15.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1999.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1999 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

II (01172/008/17)

Le Conseil d'Administration.

EFINAT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.808.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 25 avril 2000 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
7. Divers.

II (01175/029/20)

Le Conseil d'Administration.

INTER IMMOBILIEN HOLDING A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 20.916.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 26 avril 2000 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
8. Divers.

II (01176/029/21)

Le Conseil d'Administration.

COPARCO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 11.914.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 25 avril 2000 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01177/029/20)

Le Conseil d'Administration.

COPLA - CONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.838.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 25 avril 2000 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01178/029/20)

Le Conseil d'Administration.

G.P.G. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.368.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 25 avril 2000 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (01179/029/19)

Le Conseil d'Administration.

INTERPARTICIPATIONS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.709.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 25 avril 2000 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01180/029/20)

Le Conseil d'Administration.

INVECOLUX A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 25.005.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 26 avril 2000 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01181/029/20)

Le Conseil d'Administration.

LOOFINLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 28.798.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 25 avril 2000 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (01182/029/19)

Le Conseil d'Administration.

LUBELIM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 28.799.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 25 avril 2000 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (01183/029/19)

Le Conseil d'Administration.

MALIFRA, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.172.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 25 avril 2000 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01184/029/20)

Le Conseil d'Administration.

ORCADES EUROPE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.507.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 25 avril 2000 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (01185/029/19)

Le Conseil d'Administration.

TERANIM S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 17.237.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 25 avril 2000 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01186/029/20)

Le Conseil d'Administration.

DORAZINE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.096.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 25 avril 2000 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1999, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur.
5. Conversion de la devise du capital de Francs Luxembourgeois en Euros à partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2000, conformément aux conditions d'application de la loi du 10 décembre 1998.
6. Divers.

II (01191/005/19)

Le Conseil d'Administration.

SEMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 40.790.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 avril 2000 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1999;
- b) rapport du Commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1999;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) nominations statutaires;
- g) divers.

II (01192/045/18)

Le Conseil d'Administration.

SOFITRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 40.762.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 avril 2000 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1999;
- b) rapport du Commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1999;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) nominations statutaires;
- g) conversion du capital en Euro;
- h) divers.

II (01193/045/19)

Le Conseil d'Administration.

JORDANUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 14.033.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 27 avril 2000 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- Renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

II (01236/755/18)

*Le Conseil d'Administration.***PAN-HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 7.023.

Les actionnaires de PAN-HOLDING S.A. sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 avril 2000 à 15.00 heures, au siège social de la Société, 7, Place du Théâtre, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration; approbation des situations financières et des comptes au 31 décembre 1999.
2. Affectation des résultats de l'exercice, fixation du dividende et date de mise en paiement.
3. Décharge à donner aux Administrateurs.
4. Réélection d'Administrateurs.
5. Fixation de la rémunération du Conseil pour l'exercice 1999.
6. Réélection du Réviseur d'Entreprises.
7. Divers.

Les titres au porteur pourront être déposés auprès de tout établissement bancaire ou financier agréé par la Société. Les certificats de dépôt et d'immobilisation devront parvenir avant le 20 avril 2000 à la Société, Boîte Postale 408, L-2014 Luxembourg.

Il n'est pas besoin de certificat de dépôt et d'immobilisation pour les actions nominatives.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, les titulaires d'actions nominatives ou au porteur devront informer la Société de leur intention d'y assister avant le 20 avril 2000.

Les actionnaires qui ne pourraient assister personnellement à cette Assemblée sont priés de s'y faire représenter en faisant parvenir avant le 20 avril 2000 à PAN-HOLDING S.A., Boîte Postale 408, L-2014 Luxembourg, une procuration dûment complétée et signée.

II (01268/000/28)

*Le Conseil d'Administration.***DAIWA JAPAN SMALL EQUITY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.862.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on 25 April 2000 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Authorised Auditor.
2. Approval of the annual accounts, appendices and allocation of the results as at 31 December 1999.
3. Discharge to the Directors for the financial year ended 31 December 1999.
4. Re-election of the Directors for the ensuing year.
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

II (01285/755/20)

By order of the Board of Directors.

SICARO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.690.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 25 avril 2000 à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan, du compte de pertes et profits et de l'affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1999.
4. Ratification de la cooptation d'administrateurs.
5. Nomination des Administrateurs.
6. Nomination du Réviseur.
7. Divers.

Chaque actionnaire qui souhaite être présent ou se faire représenter à cette assemblée générale annuelle doit déposer ses actions au plus tard le 14 avril 2000 soit au siège social de la société, soit aux guichets des institutions suivantes:

Des procurations sont disponibles au siège social.

au Luxembourg: KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE
43, boulevard Royal
L-2955 Luxembourg;

en Belgique: KBC BANK S.A.
2, avenue du Port
B-1080 Bruxelles.

II (01286/755/29)

Le Conseil d'Administration.

ERDAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 50.918.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en date du 25 avril 2000 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 1997, 30 juin 1998 et 30 juin 1999.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (01287/506/17)

Le Conseil d'Administration.

STANDALL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 53.346

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 avril 2000 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers.

II (01316/696/16)

Le Conseil d'Administration.

MONTEREY TRUST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 7.553.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of MONTEREY TRUST, SICAV will be held at its registered office in Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, on 25 April 2000 at 3.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Présentation of the directors' report and of the audit report.
2. To approve the statement of net assets and the statement of changes in net assets for the year ended 31 December 1999.
3. To discharge the directors with respect of their performance of duties during the year ended 31 December 1999.
4. To elect the directors and the auditor to serve until the next annual general meeting of shareholders.
5. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to take part at the statutory meeting of 25 April 2000, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the offices of BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Luxembourg.

II (01348/584/22)

The Board of Directors.

LION-INTERACTION, Société d'Investissement à Capital Variable à Compartiments Multiples.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.100.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 avril 2000 à 11.00 heures dans les bureaux du CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A., 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du rapport annuel et des comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 1999.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
5. Renouvellement du mandat des Administrateurs.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
7. Divers.

Les actionnaires sont invités à déposer leurs actions au siège social de la société, en vue de participer à l'Assemblée, au plus tard 3 jours francs avant la date de l'Assemblée où elles resteront bloquées jusqu'à l'issue de l'Assemblée.

Les procurations sont à adresser au siège social avant le 20 avril 2000.

II (01371/755/22)

Le Conseil d'Administration.